

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DE BASTIDES DE LOMAGNE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 25 septembre à 19 heures 30, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Présents : Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Michel TARRIBLE, Joël DURREY, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, Philippe BONNECAZE, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Cyril ROMERO, Daniel SORO, Nicolas GOULARD, Pascal NOBY, Alain CLAOUE, Yves BOSCH, Christian OUSTRIC, Philippe DE GALARD, Olivier BAX, Florian PINOS, Christian CARDONA, Daniel CABASSY, Linda DELDEBAT, Bernard FAURE, Maryse LAVIGNE, Alain BAQUE, Fabrice CATIER, Sandrine LACOURT, Jean-Jacques SAGANSAN, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Pascal GOUGET, Gérard CETTOLO, Bernard BOUSSAROT, Michel FOURREAU, Jean Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Eric BALLESTER, Marie-France ALEXANDRE, Yves MARTIN, Christian DUTOUR, Claude CAPERAN, Guy CLERMONT, Marie-José SEYCHAL, Gervais MOLAS, Marceau DORBES, Alain BERTHET, Serge DIANA, Jocelyne LARRIEU, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Philippe DUPOUY, Gérard BASSAU.

Excusés : Christiane PIETERS, Line de la SEN, Claire DULONG

Procuration : Line de la SEN donne pouvoir à Maryse LAVIGNE

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Jean-Luc SILHERES

-
- A retirer de l'ordre du jour : choix du bureau d'études pour le projet de STEP à Bajonnette

Le Président soumet le compte rendu du conseil communautaire du 07/08/2017 au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

COMPTE RENDU

PETR : Proposition d'adhésion à l'étude Plan Climat Air Energie
Le conseil communautaire décide de reporter sa décision.

QUESTIONS DIVERSES

Compétence Eau : Les communes de Solomiac, Sarrant et Avensac doivent se retirer du Syndicat de de Lomagne (recherche d'un mode de gestion transitoire pour assurer les contrats SAUR et éviter de reprendre l'actif).

Pour les syndicats Saint-Clar et Mauvezin : les délibérations sont à refaire, il s'agit d'une fusion et non d'une adhésion.

DELIBERATIONS

1- Objet : Admission en non valeurs de produits irrécouvrables Budget annexe des Bâtiments d'entreprises- année 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,
Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur l'état des produits irrécouvrables,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 50.00 € pour l'année 2014

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6541, du budget annexe des Bâtiments d'entreprises 2017

2- Objet : Contribution pour prestation musicale à L'Association Lomagn' Combo Jazz

Monsieur le Président propose à l'assemblée la nécessité de faire appel à l'association Lomagn' Combo Jazz domiciliée à 32500 Fleurance – Moulin du Roy – Avenue Pierre de Coubertin pour des prestations de cours de musique pour l'école de musique intercommunale.

L'association dispensera des cours de musique à hauteur de 4h/hebdomadaires. Le montant de la contribution correspondant à cette prestation sera d'un montant de 494,88€/mois soit 5938,56€ du 01 septembre 2017 au 31 aout 2018 et sera versée mensuellement à l'association Lomagn' Combo Jazz.

3- Objet : Plan de financement de la tranche 2 pour l'aménagement du siège de la CCBL

Vu les délibérations en date du 09/02/2016 et du 05/09/2016 approuvant le projet.

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de rajouter une tranche 2 pour la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du « contrat départemental de développement ».

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

➤ Montant Total des travaux	150 000 €
➤ Subventions :	
➤ DETR 2017 (accordé)	52 500 €
➤ FIPHFP (en cours d'instruction)	37 500 €
➤ Conseil Départemental	30 000 €
➤ Autofinancement CCBL	30 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement de la tranche 2 comme ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4- Objet : Prêt moyen terme : choix de la banque

Monsieur le Président présente le compte rendu de la commission des finances dont il ressort le besoin d'avoir recours à un emprunt de 350 000 € pour financer le programme d'investissement 2017 : les travaux de rénovation du siège de la communauté de communes, la création d'une maison d'assistante maternelle à Solomiac, d'un ALAE à Monfort, d'un club de voile, de travaux de mise aux normes sur les écoles, l'équipement école numérique.

Après consultation des banques et analyse par la commission des finances, il propose au conseil communautaire :

- de retenir l'offre de la Banque Postale et les conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées
- d'accepter le contrat de prêt ci-dessous

Le conseil communautaire adopte ces propositions par un vote à la majorité avec 13 abstentions.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
 Montant du contrat de prêt : 350 000,00 EUR
 Durée du contrat de prêt : 14 ans
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 350 000,00
 EUR
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/11/2017, en une fois avec versement automatique à cette date
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.31 %
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 Mode d'amortissement : constant
 Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale
- d'habiliter le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5- Objet : Prêt relais : choix de la banque

Suite au travail de la commission des finances il apparaît nécessaire de contracter un emprunt pour financer le programme d'investissement 2017 : les travaux de rénovation du siège de la communauté de communes, la création d'une maison d'assistante maternelle à Solomiac, d'un ALAE à Monfort, d'un club de voile, de travaux de mise aux normes sur les écoles, l'équipement école numérique.

Ce prêt relais d'un montant de 1 000 000 € correspondant au montant de recettes attendues par les subventions et le FCTVA.

Après consultation des banques et analyse par la commission des finances, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de retenir l'offre de la Banque Postale
- d'accepter le contrat de prêt ci-dessous

Le conseil communautaire adopte ces propositions par un vote à la majorité avec 13 abstentions.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du prêt : 1 000 000 €

Durée : 2 ans à compter de la date de versement des fonds

Taux d'intérêt : taux fixe de 0.450 % l'an

Base de calcul des intérêts : 30/360

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts

Remboursement du capital in fine

Date de versement des fonds : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 24 novembre 2017

Garantie : néant

Commission d'engagement : 1000 euros, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Modalités de remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale
- d'habiliter le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

6- Objet : Modification du tableau des emplois

Le président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois, comme suit:

- Création de postes :
 - o 1 poste d'Attaché territorial, non titulaire à 21H au 1^{er} décembre 2017, en tant que développeur économique.

Total Postes : 97			Total Heures : 2660,24H	75,00	19,00	3,00
Emplois			Cadre d'Emploi	Postes Pourvus Titulaires	Postes Pourvus NON Titulaires	Postes à pourvoir
<u>Filière Administrative</u>		H Hebdo				
Directrice Générale de services	1	35	Attaché territorial	1	0	0
Attaché	1	35		1	0	0
Directrice Générale de services adjointe	1	35		1	0	0
Développeur économique	1	21		0	1	0
Rédacteur	1	28	Rédacteur	1	0	0
Adjoint Administratif	4	35	Adjoint administratif	4	0	0
Responsable RH	1	35		1	0	0
Instructeur Urbanisme	1	35		0	1	0
Adjoint Administratif	1	17,5		1	0	0
Adjoint Administratif	1	15		1	0	0
Secrétaire de Mairie	1	8	Secrétaire de Mairie	1	0	0
	14	404,5				

<u>Filière Animation</u>		H Hebdo				
Animateur	1	32	Animateur	1	0	0
Coordinatrice Jeunesse	1	35	ADJOINT D'ANIMATION	1	0	0
Animation Multi Accueil Petite Enfance	6	35		6	0	0
Adjoint d'animation	4	35		3	1	0
Adjoint d'animation	2	34		2	0	0
Adjoint d'animation	2	33		2	0	0
Adjoint d'animation	2	32,5		1	1	0
Adjoint d'animation	1	32		1	0	0
Adjoint d'animation	2	30		2	0	0
Adjoint d'animation	1	28		1	0	0
Adjoint d'animation	1	27		0	1	0
Adjoint d'animation	1	22		1	0	0
Adjoint d'animation	1	16,5		0	1	0
Adjoint d'animation	1	15			0	1
	26	789,5				

<u>Filière Culturelle</u> <u>Enseignement artistique</u>		H Hebdo				
Assistant d'enseignement artistique, Flute	1	4,60	Assistant Enseignement artistique	0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Batterie	1	3,83		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Guitare	1	5,36		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Piano	1	4,60		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Trompette	1	3,00		1	0	0
Assistant d'enseignement artistique, Chant choral	1	2,87		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Clarinette	1	2,30		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Saxophone	1	1,15		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Violon	1	1,15		0	1	0
Assistant d'enseignement artistique, Cor, Tuba	1	0,38		0	1	0
	10	29,24				

<u>Filière Médico Santé</u>		H Hebdo				
Directrice structure Multi Accueil. Petite Enfance	1	35	Puericultrice terroitoriale	1	0	0
Auxiliaire puéricultrice	1	35		1	0	0
	2	70				
<u>Filière Sociale</u>		H Hebdo				
Educatrice Jeunes enfants	2	35,0	Educateur jeunes enfants	1	0	1
ATSEM	2	35,0	ATSEM	2	0	0
ATSEM	1	33,5		1	0	0
ATSEM	1	33,0		1	0	0
ATSEM	1	32,0		1	0	0
ATSEM	1	31,0		1	0	0
ATSEM	1	30,5		1	0	0
ATSEM	1	28,0		1	0	0
	10	328				

<u>Filière technique</u>		H Hebdo					
Responsable de service Urbanisme et gestion voirie	1	35,0	Technicien territorial	1	0	0	
Agent de maîtrise	3	35,0	Agent de maîtrise	3	0	0	
Agent de maîtrise	1	32,5		1	0	0	
Adjoint technique Voirie	6	35,0	Adjoint technique	4	1	1	
Adjoint technique	8	35,0		8	0	0	
Adjoint technique	1	33,5		1	0	0	
Chef d'équipe	1	32,0		1	0	0	
Adjoint technique	2	30,0		2	0	0	
Adjoint technique	1	31,0		1	0	0	
Adjoint technique	1	29,5		1	0	0	
Adjoint technique	1	28,0		1	0	0	
Adjoint technique	1	24,0		1	0	0	
Adjoint technique	1	23,0		1	0	0	
Adjoint technique	2	22,0		2	0	0	
Adjoint technique	1	21,0		1	0	0	
Adjoint technique	1	20,0		0	0	1	
Adjoint technique	1	15,5		0	1	0	
Adjoint technique	1	14,0		1	0	0	
Adjoint technique	1	1,0		0	1	0	
	35	1039,0					

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

7- Objet : Travaux STEP Saint-Clar – choix de l'entreprise pour fourniture et pose du dégrilleur automatique

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'il a été décidé par délibération du 13 juin 2016 de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau relative aux travaux de la station d'épuration à St-Clar (fourniture et pose du dégrilleur automatique).

Suite à l'obtention de la subvention, Monsieur le Président propose deux devis de travaux :

- Hydrel : 21 900.00 € H.T.
- Biotrade : 22 145.00 € H.T.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- mettre en place le dégrilleur automatique à la STEP de St-Clar,
- retenir l'entreprise Biotrade, pour un montant de travaux H.T. de 22 145.00 €,
- autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires à ce projet.

8- Objet : Projet d'étude pour la création de la STEP à Bajonnette

Monsieur le Président présente un projet d'étude pour la création d'une station d'épuration à Bajonnette. Cette étude serait estimée à 18 327.50 € H.T.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- lancer la consultation,
- déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de cette étude,
- autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires.

9- Objet : Convention d'adhésion au service d'indemnisation de l'assurance chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne informe l'assemblée que conformément à l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 fixant le statut des fonctionnaires territoriaux, les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont habilités, au-delà de leurs missions obligatoires relatives à la gestion des carrières des fonctionnaires territoriaux, d'assurer des services facultatifs communs à plusieurs collectivités.

Le Centre de Gestion du Gers par sa décision du 19 décembre 2003, offre aux collectivités et à leurs établissements, la possibilité d'adhérer au service facultatif d'indemnisation de l'assurance chômage pour les agents privés involontairement d'emploi dans la F.P.T. ; selon les prestations et conditions de coûts, indiquées dans le tableau ci-après.

Le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, pour le compte du Centre de Gestion du Gers, assurera l'étude et le suivi des dossiers que la collectivité aura confiés au CDG du Gers ; ce dernier se chargera de rassembler les éléments du dossier nécessaires à l'étude et procédera à la facturation du service.

Les prestations porteront sur les points figurant dans le tableau ci-après et seront facturées selon les forfaits indiqués qui, pour **l'année 2017**, sont fixés comme suit :

X	l'étude du droit initial à indemnisation chômage	150,00 €
X	l'étude du droit en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage	58,00 €
X	l'étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite	37,00 €
X	l'étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 €
X	le suivi mensuel des droits à l'allocation	14,00 €
X	Conseil juridique par (tranche de temps de 30 minutes)	15,00€

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention.

10-Objet : Avis sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 98,

Vu le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Gers lors du comité de pilotage du 26 septembre 2016 présidé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental du Gers,

Vu le courrier en date du 21 août 2017, signé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental du Gers, sollicitant l'avis des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Gers sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

A travers le vote de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe), et en lien avec la politique d'égalité des territoires, le Gouvernement a souhaité renforcer l'accessibilité des services au public afin de mieux répondre aux usagers dont certains éprouvent des difficultés à accéder aux transports, aux commerces de proximité, aux services de santé, à l'emploi, et de manière générale aux services qu'ils soient publics ou privés.

Dans ce sens, un chapitre de la loi sur la décentralisation est entièrement consacré à ce sujet en prévoyant la création de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Depuis avril 2016, une démarche partenariale a été engagée, pilotée par l'Etat et le Conseil départemental, en associant les habitants du territoire, les EPCI, les opérateurs de services et les autres partenaires associatifs concernés.

Le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comprend dans sa rédaction finale un diagnostic listant les services au public existant sur le

territoire départemental à la date de son élaboration, leur localisation et leurs modalités d'accès. Il définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services, et est donc conforme aux dispositions de l'article 98 de la loi sus-visée,

Le schéma reprend les propositions des acteurs du territoire, exprimées tout au long de la démarche et ayant permis d'élaborer le plan d'actions,

Considérant que la Communauté de communes Bastides de Lomagne partage les préoccupations d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de donner leur avis sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public :

Sur la base du présent rapport et schéma joint en annexe, il vous appartient de bien vouloir délibérer et :

- D'émettre un avis favorable, assorti d'éventuelles observations, au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ;
- D'autoriser toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comme proposé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental du Gers.
- Réaffirme sa volonté de participer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire de la communauté de communes Bastides de Lomagne.

11-Objet : Projet de territoire : validation des axes proposés par le Bureau

Suite au travail réalisé par la stagiaire pour la rédaction du projet de territoire de la CCBL, les membres du Bureau ont validé 6 axes prioritaires.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver les axes définis ci-dessous :

1. Aménagement du territoire

Adapter l'habitat aux évolutions de la ruralité

- Favoriser les logements locatifs
- Réduire la proportion de logements vacants
- Optimiser l'attractivité des centres-bourgs

2. Préserver et valoriser le cadre de vie

- Gérer durablement les ressources en eau en quantité et qualité
- Entretien, protéger et aménager les environnements naturels

- Agir pour le désenclavement du territoire
- Maintenir un maillage routier de qualité
- Adapter les modes de mobilité au territoire
- Améliorer l'accès au numérique et au réseau téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire.

3. **Développer l'économie sur l'ensemble du territoire**

- Dynamiser les centres bourgs
- Renforcer et rendre visible les ZAE (Zone Activités économiques)
- Développer l'agriculture en lien avec le PAT (Projet Alimentaire Territorial)
- Proposer des solutions aux nouvelles formes de travail (télétravail, itinérance, tiers lieux ...)

4. **Développer le tourisme et la culture**

- **Axe 1** : Qualification et mise en production du territoire, basée sur la clef « famille et enfants »
 - Élargir l'offre de circuits / dynamique Slow tourisme
 - Diversifier les propositions de visites guidées
 - Valoriser les sentiers de randonnée
- **Axe 2** : Le schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information
 - Optimiser et Assurer la diffusion de l'information
 - Apporter une valeur ajoutée aux services de l'OT
- **Axe 3** : Nos outils de travail au développement touristique
 - Définir notre identité visuelle
 - Véhiculer notre identité, nos messages, nos offres
 - Favoriser l'accès de la culture pour tous...

5. **Renforcer l'accès aux services au public et les adapter aux besoins du territoire**

- Prévoir le maillage des services en fonction des évolutions de la population

6. **Faire de la CCBL une entité forte dont les projets soient connus et reconnus**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve à l'unanimité les 6 axes du projet de territoire ci-dessus.

La séance est levée à 21h30.
Au registre sont les signatures.